

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 05-01-12-22****DATE DE CONVOCATION****25 NOVEMBRE 2022****DATE DE DEPOT EN SOUS-  
PREFECTURE****7 DECEMBRE 2022****DATE D’AFFICHAGE****8 DECEMBRE 2022****DATE DE NOTIFICATION AUX  
SERVICES :****8 DECEMBRE 2022****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 28****VOTANTS 28****OBJET : DECISION  
MODIFICATIVE N°2**

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, PELAPRAT, COLOMBA, LI LUN YUK, DELECROIX, HERRERO, DE CASTRO, QUENTEL, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absentes représentées :

Vanessa BOURDAIS représentée par Nathalie DERVEAUX  
Thierry LAMY représenté par Jean-Christophe POULET

Absente non représentée :

Darine BOUADIS

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DERVEAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives. Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°01-31-03-22 du 31 mars 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la ville pour :

**Augmenter les crédits du chapitre 012 « charges de personnel » afin :**

- D'inscrire les crédits pour le versement du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) suivant les entretiens individuels de fin d'année et les critères établis par délibération du RIFSEEP

- D'inscrire les crédits suite au recrutement du DRH

- D'inscrire les crédits suite au recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine

- D'inscrire les crédits pour réajuster les comptes de charges

**Inscrire en opération d'ordre au chapitre 68 « dotations aux amortissements » les crédits relatifs aux dépréciations divers débiteurs**

Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la collectivité suivant la comptabilité publique M14.

Lors de la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers, le compte de provision concerné 491 ou 496 de la trésorerie est crédité par le débit du compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ». Lorsque la provision est devenue, en tout ou partie, sans objet ou se révèle supérieure au montant de la dépréciation, les comptes 491 et 496 sont débités par le crédit du compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ». La

trésorerie a transmis un état des dépréciations éventuelles pour une somme totale de 108 658.88 € qui sera étalée sur 5 exercices.

**Transférer les crédits restants au 022 « dépenses imprévues »**

**Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »**

- Transférer les crédits correspondants aux charges de personnel de l'agent rémunéré sur le budget Ville et travaillant au CCAS
- Inscrire une provision pour des admissions en non-valeur suivant le tableau transmis par la trésorerie.

**Inscrire les crédits au chapitre 74 « dotations, subventions et participations » en recettes de fonctionnement pour :**

- La dotation forfaitaire suivant notification
- La dotation de solidarité rurale suivant notification
- Le bonus territoire accordée par avenant à la CTG pour les ALSH
- Le versement de la participation CAF pour les berceaux supplémentaires
- Le versement de l'aide au cantine à 1 € suivant la convention passée avec l'Etat
- Inscrire les crédits au chapitre 013 « atténuation de charges » en recettes de fonctionnement afin :

**De réajuster le compte 6419 qui concerne les remboursements de l'assurance statutaire**

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 16/11/22 ;

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à 24 voix POUR et 4 CONTRE (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. Bouhary MOUHAMADMANSOUR),,**

Le Conseil Municipal,

**VOTE** la décision modificative comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6331-020 : Versement mobilité	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-020 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336-020 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Autres indemnités	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	14 941,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>254 141,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419-251 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362-520 : CCAS	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7411-01 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
R-74718-251 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 341,00 €
R-7478-421 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 000,00 €
R-7478-64 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>175 141,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>78 000,00 €</b>	<b>284 141,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>206 141,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>206 141,00 €</b>		<b>206 141,00 €</b>	

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

